

Sainte-Julie, le 21 novembre 2005

A/S : Mme Denise Lamontagne
Secrétaire de la Commission des affaires sociales
Édifice Pamphile-LeMay
1035 rue des Parlementaires, 3^e étage
Québec, Qué
G1A 1A3

Du : CA du CPE Julie-Soleil
375 Marie-Curie
Sainte-Julie, Qué
J3E 1A4

Sujet : Projet de loi 124 sur les services de garde éducatifs à l'enfance

Nous sommes 11 membres, parents et salariés qui formons le Conseil d'Administration du CPE Julie-Soleil, situé à Sainte-Julie en Montérégie. La mission de notre CPE est d'offrir un milieu de vie éducatif et préventif, un lieu d'épanouissement affectif, social, physique et intellectuel pour les enfants.

Dès 1997, le CPE Julie-Soleil accueillait 38 enfants. Depuis l'année 2000, parents, personnel et gestionnaires n'ont négligé aucun effort pour développer et construire un réseau de services de garde afin de répondre à un besoin essentiel aux jeunes familles d'aujourd'hui.

Grâce aux efforts concertés et à la générosité des gens du milieu, le CPE Julie-Soleil compte maintenant 3 installations fréquentées par 198 enfants de 0 à 5 ans. De plus, les familles de notre milieu peuvent également compter sur notre expertise puisque 152 places sont disponibles en milieu familial.

Vous n'êtes pas sans ignorer, Mme Théberge, que ces services de garde, ces milieux de vie où tout est mis en œuvre pour le développement harmonieux de chacun se doivent d'être maintenus. Si vous avez des enfants, Mme Théberge, vous comprendrez facilement qu'il est primordial pour un parent de laisser son enfant le matin à des

personnes auxquelles nous faisons entièrement confiance. Savoir notre enfant dans un milieu sécuritaire où tout est mis en œuvre pour lui assurer un développement harmonieux fait en sorte que notre travail en est plus que productif.

Depuis bientôt 30 ans, de multiples efforts ont été concertés, des gens du milieu ont travaillé d'arrache pieds pour en arriver au développement que l'on connaît aujourd'hui. Le Québec ne fait-il pas l'envie de plusieurs autres provinces quant aux services mis en place pour assurer le mieux-être de nos enfants et du même coup la tranquillité d'esprit de nous tous, jeunes travailleurs ?

Selon nous, le projet de loi 124 vient mettre en péril certaines structures nécessaires à la qualité des services offerts à nos petits. Ce que vous proposez, Mme la Ministre c'est un démantèlement inacceptable du réseau des centres de la petite enfance.

Nos enfants ont besoin de grandir en confiance, en sécurité; ils ont besoin de créer des liens, d'avoir un sentiment d'appartenance, d'acquiescer par le fait même une meilleure estime d'eux-mêmes.

Par la loi 124, vous venez enlever ce qui est la base du développement global et de l'éducation de nos enfants en supprimant dans le capital humain. Dans les principes de base du programme éducatif, on affirme que chaque enfant est unique. Suite à votre projet de loi, chaque enfant est-il un «numéro unique» en devenir ?

Nous sommes d'accord quant à regrouper certains CPE si cela peut amener un meilleur contrôle et plus d'uniformité au sein des services regroupés. Ce qui nous inquiète davantage, c'est la réévaluation des milieux familiaux aux trois ans plutôt qu'annuellement. Dans le contexte social actuel, ne vous apparaît-il pas nécessaire voire même essentiel, qu'une évaluation se fasse annuellement afin de vous assurer que les familles répondent aux critères et exigences des CPE ?

Et que dire du support et du soutien au personnel de ces milieux ? Croyez-vous qu'aux trois ans, ces mêmes personnes auront la même motivation, l'intérêt nécessaire pour accomplir un travail stimulant et agréable autant pour eux que pour les enfants ? En viendrez-vous à piger un numéro au sort à savoir quel milieu familial sera évalué ou encore lequel aura droit à la formation continue cette année ? Autant de questionnements qui nous apparaissent sans réponse voire même illogiques pour la relève de demain. Vous en préoccupez-vous ?

Nous sommes quelque peu réfractaires à la présence de personnes de la communauté dans les CA des CPE. En plus d'être membres de la communauté, nous avons un objectif commun qui nous tient à cœur, soit le bien être de nos petits. Nous constatons un grand relâchement quant au bénévolat. D'autant plus que les CA risquent de se retrouver avec des membres plus ou moins sensibilisés au milieu.

Pour terminer, nous espérons, Mme la Ministre qu'avant d'adopter une telle loi, vous prendrez le temps d'évaluer toutes les conséquences de vos actes autant à court terme qu'à long terme et que vous prendrez le temps de constater par vous-mêmes ce qui se passe en réalité sur le terrain. En regardant, le projet de loi que vous proposez, nous constatons que la réalité que vous vivez est loin d'être la réalité que nous vivons!

Les membres du Conseil d'Administration du CPE Julie-Soleil

Cc : M. Russell Copeman, député de Notre-Dame-de-Grâces
M. Camil Bouchard, député de Vachon
Mme Sylvie Roy, députée de Lotbinière
M. Pierre Moreau, député de Marquerite-D'Youville
Mme Brigitte Lépine, RCPEM, Information & Communications